



**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 1^{er} septembre 2026**

Le premier septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 28/08/2026

Nombre de membres en exercice : 13 – Présents : 11 – Votants : 11 – Quorum : 7

Présents : M Jacques DRONNEAU, Mme Hélène QUEMERE, M François BONNET, M Sébastien BERTRAND, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, Mme Marie-Blanche CREMET, Mme Armelle LEBOURG, Mme Marie-Jeanne CAILLE, Mme Gwenaëlle SCOTET, M Jean-Marc PEIGNEN, Mme Charlène MENARD

Absents excusés : Mme Anne-Cécile MERRIAU, Mme Gaëlle MENGUY

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Mme Charlène MENARD

2026-09-01-001 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L.123-6 ;

Vu la délibération municipale 2026-04-13-002 portant élection des délégués du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Vu l'arrêté municipal 2026_058 nommant six membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération 2026-06-16-001 Election du vice-président ;

Considérant les fonctions de Vice-président qui préside le Conseil d'Administration du CCAS en l'absence du Maire ;

Considérant les fonctions de Vice-président délégué qui préside le Conseil d'Administration en l'absence du Vice-président délégué ;

Considérant que Monsieur le Maire a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature en vue de l'élection de son Vice-président délégué ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc Peignen s'est porté seul candidat à la fonction de Vice-président délégué du CCAS ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ;



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide par :

- POUR : 11 voix
- CONTRE : -
- ABSTENTION : -

D'élire à l'unanimité Monsieur Jean-Marc PEIGNEN Vice-président délégué du Conseil d'Administration du CCAS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Charlène MENARD

Le président du CCAS,
Jacques DRONNEAU

